



Compte-rendu du Conseil Municipal
De Ligny-le-Ribault –
Séance du mercredi 25 mai 2022

L'an 2022 et le 25 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne, Maire,

Présents : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne (arrivée à 19h40 départ à 20h10), LANGUILLE-FLEUREAU Florence (arrivée à 19h 40), MINIERE-GAUFROY Claire, OLIVIERI-VALOIS Elisabeth, SOULIER Patricia, MM : BERTRAND Nicolas, DURANT DES AULNOIS Dominique, GOUBERT Alex, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc, VAN HILLE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VALIOT Tatiana à M. VAN HILLE Bernard, M. FOUGERET Eric à Mme DRUPT Dominique, KAKKO-CHILOFF Anne (arrivée à 19h40 départ à 20h10) pouvoir à Jean Marie THEFFO

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

A été nommé(e) secrétaire : : Mme DRUPT Dominique

Validation du compte-rendu de la dernière séance : Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 15 mars 2022

L'ordre du jour sera le suivant :

1. **CCPS : Fonds de concours** (Dossiers)
2. **Cimetière** (Présentation du nouveau logiciel)
3. **Ecole** (Règlement intérieur de la cantine scolaire, Sortie scolaire ?)
4. **Enquête publique** (information)
5. **Fibre** (point sur la fibre)
6. **Urbanisme : Modification PLU** (âges et vie => petites maisons), PLUi : avancé des travaux, ~~cession parcelle~~ (ancien transformateur EDF)
7. **Eau/assainissement** (RPOQS 2021, travaux STEP et Château d'eau)
8. **Ressources humaines** (1607h, Tableau des effectifs)
9. **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
10. **Présentation du Rézo pouce**
11. **Travaux en cours** : (Croix de Lorraine, Jeux, école ; pétanque...)
12. **PDIPR** (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)
13. **Festivités** (Festivités du 13/14 juillet, Exposition estivale...)

1. Communauté de communes des Portes de Sologne Fonds de concours (Dossiers)

DELIBERATION N°2022-027

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du fond de concours de la Communauté de communes des Portes de Sologne un montant de 40 000 € est prévu pour subventionner les investissements de la commune de Ligny le Ribault Dans ce cadre il est proposé de solliciter les demandes de subventions suivantes :

Pour le Budget communal :

<i>Intitulé/descriptif</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Subvention sollicitée</i>
Salle polyvalente (2eme tranche)	92 050 € HT	22 27.50€ HT
Travaux groupe scolaire	42 600 €HT	9 910 € €HT
Désherbeur thermique	2 750 € HT	1 375 € HT
Total		31 671 € HT
<i>Intitulé/descriptif</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Subvention sollicitée</i>
Achat de nouveaux compteurs	27 303.58 € HT	13 650 € HT

A l'unanimité les membres du conseil municipal valident l'ensemble de ces dossiers et autorisent Madame le Maire à déposer ces dossiers de demandes de subvention auprès des services de la communauté de communes des Portes de Sologne.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3. Cimetière

Madame le Maire informe que le nouveau logiciel du cimetière a été « livré » par la société Gescime, elle indique que ce nouvel outil facilitera la gestion du cimetière par les services administratifs. Une interface facile à utiliser et surtout une cartographie du cimetière en lien avec la base de données. Jusqu'alors il existait seulement une cartographie papier.

2/ Cimetière (Présentation du nouveau logiciel)

Un outil adapté et qui facilite la gestion du cimetière par les services administratifs

Une page internet dédiée aux usagers permettra de retrouver les défunts dans le cimetière.

4. Ecole

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE

DELIBERATION N°2022-028

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Van Hille, celui-ci indique que dans le cadre du temps méridien, et l'accueil des enfants à la cantine, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine.

Il est rappelé que la cantine est totalement autonome, avec un chef cantinier qui prépare les repas chaque jour.

Mettre à jour ce règlement intérieur permettra de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale, avec plusieurs objectifs :

- Créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable,
- S'assurer que les enfants prennent leur repas,
- Veiller à la sécurité des enfants,
- Veiller à la sécurité alimentaire,
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.

Madame Olivieri indique que dans le règlement intérieur, à l'article 4, il est nécessaire de modifier la forme grammaticale.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce nouveau règlement qui sera distribué la rentrée prochaine

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION N°2022-029

Madame Drupt, Adjointe en charge des affaires scolaires, indique qu'une sortie scolaire est prévue pour la fin d'année scolaire en juin 2022 au Parc des Dolines (Limère) pour les classes de maternelles de l'école de Ligny.

Il est précisé que cette sortie scolaire se déroulera avec les écoles d'Ardon et de Menestreau en Villette. Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le transport et la location de toilettes sèches (entreprise MADOM (36))

Le montant total d'aide demandé est de 435 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Classe de découverte hiver 2022-2023

Information :

Madame Drupt informe les membres que l'école a fait part de la réalisation d'une classe de découverte (ski) à la fin de l'année, Madame le Maire précise qu'il sera nécessaire de devoir faire une décision modificative, dès que nous aurons plus de détail sur le financement.

NB => La remise des cadeaux aux CM2 le ~~1^{er} juillet~~ 24 juin à 16h30

5. Enquête publique

Information :

Madame le Maire indique aux membres que l'enquête publique a été interrompue le 25 avril 2022, mais la permanence du 26 avril a été maintenue. Les observations déposées avant l'interruption de l'enquête, restent prises en compte. Il sera procédé à la reprise de l'enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural dit « Du Briou »

La reprise de cette enquête est due à la nécessité d'une consultation plus importante avec la population. Cette reprise d'enquête d'une durée de 16 jours s'ouvrira à la mairie de LIGNY LE RIBAUT, du 1^{er} au 16 juin 2022.

6. Fibre (point sur la fibre)

Information :

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 26 avril dernier la présentation projetée lors de la réunion publique a été transmise aux membres. Monsieur Theffo fait un point sur les raccordements en cours, il est précisé qu'une **réunion spécifique à destination des élus va voir lieu prochainement concernant les travaux d'enfouissement liés à la fibre.**

7. Urbanisme :

Urbanisme : Modification PLU

Information :

Madame le Maire fait part de l'évolution du projet de colocation seniors en cours :

Des maisons partagées et adaptées pour accompagner durablement les personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie. => **habitat collectif de type inclusif**



Elle rappelle la nécessité de modifier la parcelle actuellement en zone N, cette modification est en cours par le bureau d'étude ECMO (prise en charge par la CCPS).

Vu la configuration du terrain l'organisme Petites Maisons semble plus adapté pour construire une seule maison et non plus deux prévues à l'origine.



Madame Olivieri-Valois interroge sur le terrain et le fait que cette parcelle soit parfois très humide : le drainage du terrain sera certainement réalisé pour la construction, ainsi qu'une évaluation environnementale qui permettra de définir précisément s'il s'agit d'une zone humide.

Urbanisme : PLUi : avancé des travaux

Information :

Madame le Maire rappelle que la phase diagnostique et PADD du PLUi sont terminés, actuellement dans la phase règlement elle indique que c'est très important puisqu'il s'agit de transcrire le projet de territoire dans un règlement commun à l'ensemble des communes, il est donc indispensable de suivre ce dossier de très près.

Elle passe la parole à Madame Minière adjointe en charge de l'urbanisme. Celle-ci rappelle qu'une commission urbanisme à eu lieu. Elle précise que la rédaction du règlement et des zonages est en cours. De nombreuses remarques ont été transmises au bureau d'étude AUDICCE en charge du dossier à la communauté de communes des Portes de Sologne.

Il est précisé que pendant les travaux du PLUi et au retour du cabinet en charge du document, les zones « A » avaient disparu, mais suite à notre demande, elles ont été réintégrées. Enfin pour les zones N et A, elles n'apparaissent plus sur le plan mais uniquement dans le règlement.

Il est précisé qu'une **réunion spécifique à destination des élus va voir lieu prochainement concernant le PLUI et le projet de colocation seniors**

8. Eau/assainissement

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

DELIBERATION N°2022-030

Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2021-1			Exercice 2021		
		Valeur du service	Moyenne dans la classe [1 000 - 2 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [1 000 - 2 000] habitants	Moyenne nationale
Nombre d'habitants desservis	hab	1 226	1 149 876 (812)	60 389 888 (6113 - 57%)	1 230	88 062 (65)	815 361 (587 - 6%)
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	1,75	2,35 (811)	2,13 (6071 - 57%)	1,81	2,08 (65)	2,12 (583 - 6%)
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	50	(sans objet)	(sans objet)	50	(sans objet)	(sans objet)
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	97,8 (803)	98,3 (6119 - 55%)	100	96,6 (62)	93,7 (573 - 5%)
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	96,6 (803)	97,3 (6104 - 55%)	100	96,3 (61)	95 (572 - 5%)
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	101	99 (799)	104 (6031 - 55%)	101	107 (65)	94 (583 - 5%)
Rendement du réseau de distribution	%	75,3	73 (799)	80,5 (5915 - 53%)	80,9	68,3 (63)	77,6 (524 - 5%)
Volumes non comptés	m ³ /km/j	1,1	2,6 (793)	4,8 (5891 - 53%)	0,8	4,5 (63)	1,3 (524 - 5%)
Pertes en réseau	m ³ /km/j	1	2 (792)	4,2 (5904 - 54%)	0,7	3,6 (63)	1 (525 - 5%)
Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,03	0,38 (687)	0,64 (5136 - 47%)	0,03	1,12 (57)	2,11 (507 - 5%)
Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	9,05	3,77 (649)	2,63 (4838 - 50%)	7,1	2,06 (55)	3,28 (503 - 5%)
Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	99	98,6 (655)	98,5 (4837 - 50%)	99	99 (54)	98,9 (421 - 4%)
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	1,4	2,9 (395)	2,8 (2977 - 30%)	0,3	3 (43)	3,3 (310 - 3%)
Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	0	4,09 (504)	2,92 (4005 - 40%)	0,04	3,93 (51)	2,47 (466 - 5%)
Taux de réclamations	nb/1000ab	19,61	6,13 (650)	4,67 (4860 - 50%)	17,05	2,94 (54)	3,45 (429 - 4%)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

DELIBERATION N°2022-031

Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2021-1			Exercice 2021		
		Valeur du service	Moyenne dans la classe [1 000 - 2 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [1 000 - 2 000] habitants	Moyenne nationale
Nombre d'habitants desservis	hab	952	1 121 267 (800)	50 686 324 (5895 - 47%)	1 073	30 203 (22)	517 797 (380 - 3%)
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	unité	1	315 (793)	19 905 (6065 - 49%)	1	41 (22)	323 (387 - 3%)
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,39	2,36 (792)	2,2 (5842 - 47%)	2,39	1,94 (22)	2,02 (378 - 3%)
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	92,83 (668)	94,23 (5057 - 41%)	100	96,72 (20)	91,38 (361 - 3%)
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	96	45 (784)	40 (5926 - 47%)	96	85 (22)	38 (377 - 3%)
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	98 (571)	72 (4221 - 34%)	100	92 (20)	93 (291 - 2%)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	%	100	94 (527)	94 (4118 - 37%)	100	96 (15)	98 (297 - 3%)
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	86 (534)	91 (4124 - 37%)	100	92 (15)	97 (292 - 3%)
Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,35	0,08 (554)	0,43 (3809 - 40%)		0,78 (18)	0,55 (254 - 6%)
Taux de réclamations	nb/1000 ab	10,73	2,11 (607)	2,02 (4505 - 51%)	12,88	0,44 (19)	1,03 (261 - 6%)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

9. Ressources humaines :

2022-032 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL - 1607h

DELIBERATION N°2022-032

Il est précisé que la délibération du 03/02/2022 statuant sur l'organisation du temps de travail la manquait l'avis du Comité technique du centre de gestion du 10 mars 2022

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2022-033 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N°2022-033

À la suite de la promotion interne d'un agent administratif au grade d'adjoint administratif principal de de 2ème classe il est proposé de modifier le tableau comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	35h
Adjoint administratif principal de de 2ème classe	C	1	35h
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	C	1	35h
	C	1	25h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	7	35h
	C	1	31h
	C	1	6h45
FILIERE MEDICO SOCIALE			
ATSEM principal 2eme classe	C	1	35h
TOTAL		14	

A l'unanimité cette proposition est validée

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

10. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DELIBERATION N°2022-034

Madame le Maire précise que le document a été transmis à l'ensemble des membres, elle passe la parole à Marc Valliccioni et Jean-Marie Theffo qui ont réalisé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document, destiné aux élus, permet de prévenir, d'informer et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi, rend obligatoire, pour toutes les communes situées dans un périmètre à risque, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde. La commune de Ligny le Ribault située dans le périmètre de la centrale nucléaire doit donc réaliser un Plan communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

MAIRIE DE LIGNY LE RIBAUT
Place du 11 Novembre
45240 LIGNY LE RIBAUT
Tel : 02 38 45 42 01



QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE A LIGNY LE RIBAUT

Document à conserver

Mai 2022



Ces missions, distinctes des Services d'Urgences, ont pour objectif commun la protection de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde pour la Commune de Ligny le Ribault.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan communal de sauvegarde et précise que ce plan fera l'objet de mises à jour régulières et nécessaires à sa bonne application

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

De ce Plan découle le DICRIM

Madame le Maire précise que le document a été transmis à l'ensemble des membres, Le DICRIM indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune

Il s'agit du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, celui sera transmis prochainement aux habitants.

11. Présentation du Rézo pouce (PETR)

Une présentation du dispositif est faite aux membres du conseil municipal :

10/ Présentation du Rézo pouce



Rezo Pouce, ce sont **deux utilisations** possibles :

- **En mode stop** : De **l'autostop en mieux** grâce à **un réseau d'arrêts** dédiés à la pratique de l'autostop, des milliers d'utilisateurs peuvent effectuer leurs trajets quotidiens en stop de façon **spontanée**

OU

- **En mode covoiturage avec la Plateforme Web ou l'appli** : organiser ses trajets depuis le site internet Rezo Pouce dans l'espace « **Mon compte** »



L'inscription à RezoPouce peut s'effectuer :

- Sur www.rezopouce.fr
- Sur l'application mobile
- Au PETR ou dans les mairies du territoire

12.Travaux en cours :

Un Point sur les travaux en cours est réalisé : Croix de Lorraine, Jeux,...



13.PDIPR

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR)

DELIBERATION N°2022-035

A la demande de la communauté de communes dans le cadre de ce travail effectué sur es chemins de rando par Parcours et la SAFER, il nous est indiqué qu'un chemin communal n'est pas inscrit ou PDOPR et nous devons le faire.

Un projet de PDIPR a été élaboré tendant à :

- La définition d'un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre ou VTT, en cohérence avec les GR[®] et GRP[®] existants
- L'intégration à ce réseau d'itinéraires locaux aménagés par le CDT et les communes, à l'échelle des cantons
- L'organisation de son suivi en vue de l'inscription de nouveaux chemins ou de chemins de substitution

Le PDIPR a notamment pour objet la protection des chemins ruraux présentant un intérêt pour la randonnée. Les communes du département sont donc invitées à délibérer pour donner leur accord à l'inscription au PDIPR des chemins ruraux expressément désignés, afin qu'ils puissent être protégés en qualité de support d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 361-1 du Code de l'environnement,

Vu la circulaire d'application du 30 août 1988,

Vu les articles 1217 et 161-10-1 du Code rural,

Ayant pris connaissance du/des portions proposées à intégrer au PDIPR du Loiret,

Ayant pris connaissance des procédures de mises à jour ultérieures,

- 1°) **Accorde au Département l'autorisation d'inscrire au PDIPR les chemins ruraux ci-dessous désignés :**

Numéro	Désignation	Portion	Référence cadastrale
CR N 1	Chemin du Bouchet	De Chemin de Ligny au Bouchet (47.672178,1.789035) à Chemin rural dit de la Dauphinerie (47.669249,1.782796)	Feuille 000 AN 691 Feuille 000 AN 694 Feuille 000 AN 697 Feuille 000 AN 699 Feuille 000 AN 687 Feuille 000 AN 689

Il est précisé que font partie intégrante de la présente délibération les pièces suivantes et ci-après annexées :

- le plan cadastral de situation des chemins ou portions de chemins ci-dessus désignés
- le tableau d'assemblage des chemins ruraux de la commune portant désignation des chemins ruraux ci-dessus visés.

2°) **A pris bonne note des conséquences juridiques de cette inscription au PDIPR et notamment** de la nullité de toute aliénation de chemin rural inscrit au PDIPR sans proposition préalable au Département d'un chemin de substitution garantissant la continuité des itinéraires de randonnées, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la randonnée.

3°) **S'engage :**

à inscrire les chemins ruraux ci-dessus désignés au Plan local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune, en application des dispositions de l'article L. 123-1-6° du code de l'urbanisme, à informer le Conseil Départemental du Loiret de toute modification envisagée

4°) **Autorise** Madame le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à l'inscription des chemins ruraux au PDIPR.

14. Festivités :

Il est confirmé que pour 2022 la commune organisera comme chaque année les Festivités du 13 juillet : bal et feux d'artifices et commémoration 14 juillet

Il est rappelé que l'exposition estivale aura lieu du 1^{er} juillet au 31 août 2022

15. Agenda

Les prochaines dates à retenir :

Commission générale :

Lundi 27/06/2022 à 19h00

- Petites Maisons (intervention Mr Garantie)
- PLUi
- Enfouissement fibre

Commission finances :

Vendredi 08/07/2022 à 18h00

Conseil municipal :

Lundi 18/07/2022 à 19h00

16. Question écrite

Question écrite de Madame Olivieri

« Parole à l'opposition" dans la Gibelotte

Le nombre de caractères alloué à l'opposition est déjà très limité : serait-il possible de faire figurer la rubrique « Parole à l'opposition" en bonne place ?

C'est-à-dire pas en dernière page après l'actu, Associations, Sports & loisirs, Jeunesse, Etat-civil, Pharmacies, Pratique et toutes les pubs.

Cela vous honorerait de traiter correctement ce droit d'expression de l'opposition, essentiel en démocratie.

Je vous remercie d'avance de votre réponse (avant la date limite du 3 juin pour la remise des articles).

En réponse à cette demande, Madame le Maire précise que la position de l'article « parole à l'opposition » dans la Gibelotte est comme dans la plupart des bulletins municipaux à la fin (exemples à l'appui : Communauté de communes des Portes de Sologne...). Il n'y aura donc pas de changement.

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres de leur présence

Séance levée à 22h00

Anne Gaborit, Maire

